UZÈS GESTION

Informations clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UZES EPARGNE ENTREPRISES DIVERSIFIEE
(Codes FCPE 20170019 : Parts A 99 0000 118119 Parts B : 99 0000 118609)
Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par UZES GESTION

Nom de l'initiateur : Uzès Gestion
Site internet : www.finuzes.fr
Contact : Appelez-le + 33 (0) 1 45 08 96 40 pour plus d'informations
Autorité compétente : Uzès Gestion est agrée en France par l'Autorité des marchés financiers sous le N° GP04000053. L'Autorité des marchés Financiers est chargée de superviser Uzès Gestion en ce qui concerne le présent document d'informations clé.
Date de production : 01/01/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : Uzès Epargne Entreprises Diversifiée est un fonds d'épargne salariale soumis au droit français.
Durée : Le fonds est créé pour une durée indéterminée à compter de son agrément.
Investisseurs de détail visés : Cet OPC (FCPE) est destiné à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels souhaitant une exposition mixte, entre marchés actions des pays de la zone euro et instrument de taux. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et la durée de placement minimum pour un fonds action est de 5 ans, mais également de votre souhait de privilégier un investissement prudent tout en étant conscient du risque inhérent à tout placement en actions. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les demandes de rachats sont exécutées de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.
Indicateur de référence : 50% Euro MTS, 25% Eurostoxx 50, 25% EONIA
Dépositaire : Financière d'Uzès

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCPE est un Fonds de Fonds, de classification « mixte », qui a pour objectif de rechercher une performance supérieure à son indicateur de référence, composé de 50% Euro MTS 1-3, (coupon réinvestis) + 25% Eurostoxx 50 TR (dividendes réinvestis) + 25% EONIA capitalisé, sur la durée de placement recommandée par le biais d'une gestion discrétionnaire
- Epargne Entreprises Diversifiée n'est pas un fonds indiciel. L'indice n'est qu'un indicateur de comparaison.
- La stratégie d'investissement s'appuie sur une allocation en parts d'OPCVM. La part respective de chaque OPCVM dans la composition de l'actif variera en fonction des convictions des gérants. La sélection des OPC se fera par une approche quantitative (analyse de performances, de la volatilité, de la tracking error, du bêta, de l'alpha, etc.) et qualitative (approfondissement du process de gestion)
- Le FCPE s'engage à respecter (en transparence) les fourchettes d'exposition suivantes :
  - De 20 à 100% en instruments de taux
    - De 0 à 50% en instruments de taux spéculatifs (inférieure à A3/BBB- ou notation interne)
    - De 0 à 40% en obligations convertibles
    - La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 6
  - De 0 à 45% sur les marchés actions
    - De 0 à 30% sur les pays émergents (OCDE)
    - De 0 à 15% sur les pays émergents hors OCDE
  - De 0 à 40% au risque de change sur les devises autres que l'Euro

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de son actif en actions et/ou parts d'autres OPC :

- Jusqu'à 100% de l'actif net, des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen soumis à la Directive européenne n°2009/65/CE, ainsi que des parts ou actions de FIA européens et de fonds de droit étranger à condition qu'ils respectent les 4 critères d'éligibilité décrits à l'art. R214-13 du COMOFI
- Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès ou une société liée.
- Un même OPC ne peut représenter plus de 50% de l'actif net.
- Si les gérants investissent plus de 30% dans un même OPC, la Société de Gestion tiendra à la disposition des porteurs de parts du FCPE les documents d'information relatifs à l'OPC sous-jacent.
- Parts ou actions d'OPC monétaires : jusqu'à 40% de l'actif net.
- La gestion ne souhaitant pas limiter le champ de sélection des OPC se réserve la possibilité de sélectionner les OPC dans toutes les classifications définies par l'AMF et sur toutes les zones géographiques y compris les pays émergents, dans le cadre des limites prédéfinies.
- Le fonds peut investir dans des ETF répondant à ces mêmes critères.
- Le FCPE n'intervient pas sur les marchés dérivés.

Autres informations :

- La durée minimale de placement recommandée est 5 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs dans le plan d'épargne entreprise.
- Les revenus de ce FCPE sont intégralement réinvestis.
- Les demandes de souscriptions et de rachats de parts sont exécutées toutes les semaines, le lundi sur la base des cours de clôture du vendredi, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations prati

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé

① ② **③** ④ ⑤ ⑥ ⑦

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.
Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
Le FCPE est classé en catégorie 3 en raison de son exposition aux marchés des actions et de taux au travers d'OPC. Cette catégorie de risque situe la volatilité entre 5% et 10%.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur, auxquels le FCPE peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de contrepartie : risque que la contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement).
- Risque de crédit : En cas de défaillance ou dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations, la valeur des titres de créance peut baisser. Sa survenance provoquerait un recul de la valeur liquidative.
- L'investisseur peut perdre une partie ou tout son capital investi.
- Si le produit n'est pas détenu jusqu'à la période de détention recommandée, le risque peut être nettement plus élevé.
- L'investissement risque d'être perdu s'il n'est pas protégé.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés ci-dessous sont des illustrations basées sur les performances du fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 **Exemple d'investissement : 10 000 EUR** **Scénarios**		***Si vous sortez après 1 an***	***Si vous sortez après 5 ans***
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	4 928 EUR	7 165 EUR
	Rendement annuel moyen	-50,72%	-6,45%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	9 257 EUR	8 540 EUR
	Rendement annuel moyen	-7,43%	-3,11%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	10 073 EUR	10 371 EUR
	Rendement annuel moyen	0,73%	0,73%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	10 857 EUR	12 274 EUR
	Rendement annuel moyen	8,57%	4,18%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si Uzès Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement sans dépasser le montant de votre investissement.
Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Composition des coûts

Ce tableau illustre les divers coûts supportés pour un investissement de 10 000 euros.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée (non acquis à l'OPC)	Nous facturons 2% (maximum) de frais d'entrée pour ce produit à la charge de l'entreprise ou bien à la charge des salariés souscripteurs en fonction des modalités de la convention passée entre l'entreprise et le teneur de compte conservateur de parts.	200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Part A : Néant Part B : 0,10%	0 / 10 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maximas applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date de création. Ils peuvent varier d'année en année et ils ne comprennent pas les frais de transactions.
Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : www.finuzes.fr

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans, cette période de détention est recommandée en ligne avec la stratégie de gestion.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment en effectuant la demande de rachat auprès d'Uzès Gestion, le rachat n'engendre aucun frais.
Les rachats sont exécutés de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation auprès de l'initiateur, vous pouvez le faire gratuitement et de la manière suivante :
Par e-mail à : contact@finuzes.fr
Par courrier postal à : Financière d'Uzès, 13 Rue d'Uzès 75002 Paris

Informations pratiques

- Le dépositaire : Financière d'Uzès.
- Teneur de compte : EPSENS
- La forme juridique : Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises.
- Le prospectus complet du FCPE, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Financière d'Uzès-13 rue d'Uzès-75002 Paris ou sur le site internet : .
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du TCCP Epsens, les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet / smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 96 40.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCPE ou de votre conseiller fiscal.
- Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance : le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour examiner le rapport de gestion, les comptes annuels de l'OPC, la gestion financière, administrative et comptable de l'OPC, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier.
  Le conseil de surveillance du fonds est composé de 2 membres pour chaque entreprise adhérente :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salaries et anciens salaries, élu directement par les porteurs de parts ou désigne par le ou les comités d'entreprise ou le comité central d'entreprise ou par les représentants des diverses organisations syndicales pressentes dans l'entreprise,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.
- La responsabilité d'UZES GESTION et La Financière d'Uzès ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.